

Avis n° 2014/ 04-11
relatif à l'habilitation de l'Université de Lorraine –
École nationale supérieure d'agronomie et des industries
alimentaires (ENSAIA)
à délivrer des titres d'ingénieur diplômé

Objet :

Dossier D : création d'un nouveau diplôme spécialité « Production alimentaire », par la voie de l'apprentissage à compter du 1^{er} septembre 2014

- Vue la demande présentée par l'université de Lorraine,
- Vu le rapport établi par Dominique Pareau (rapporteuse principale) et Olivier Gendry (membre CTI) et présenté en réunion plénière de la CTI le 12 février 2014,

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Présentation générale

L'ENSAIA, École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires, est une école en trois ans, composante de l'Université de Lorraine, et du Collegium Lorraine INP, qui prépare à deux diplômes sous statut étudiant : « Agronomie » et « Industries Alimentaires ». Elle est située à Nancy et compte aujourd'hui 510 élèves ingénieurs. Elle constitue le volet « Sciences et technologies du vivant » au sein de l'Université de Lorraine.

L'école délivre environ 170 ingénieurs par an, 55% en Agronomie et 45% en Industries Alimentaires.

Caractéristiques globales

Elle dispose de 65 enseignants permanents (62 équivalents temps plein, ETP) dont 52 enseignants chercheurs (52 ETP, 40 % habilitation à diriger les recherches, HDR), 13 enseignants à statuts divers (10 ETP) et 87 personnels administratifs et techniques, dont 27 contractuels sur budget propre. Elle dispose également d'un domaine agricole expérimental (310 ha et 5000 m² d'expérimentations). La part du budget consacrée à l'enseignement est évaluée à 5,2 M€, soit un coût de revient pour l'école de 10 230 € par étudiant et par an.

Évolution de l'institution

L'université avait été habilitée pour 6 ans à partir de septembre 2010 pour les deux diplômes, avec des recommandations relatives au référentiel de compétences à rédiger (ainsi que les fiches RNCP), la généralisation de l'évaluation des enseignements, au renforcement de la cohésion de l'équipe pédagogique, à la limitation de l'année de césure, à l'intensification de l'ouverture à l'international et de la mobilité étudiante, au renforcement de l'accompagnement des élèves dans la construction de leur projet professionnel et le renforcement de la formation continue.

Spécialité « Production agroalimentaire »

Les cibles d'emploi sont les industries de production alimentaires, PME et grands groupes. Les compétences visées sont celles d'un ingénieur de production, maîtrisant les aspects amélioration continue, développement durable et management d'équipe.

Le recrutement se fera dans les filières biotechnologiques, majoritairement IUT. L'effectif visé est de 20 apprentis.

Cette formation est bien en accord avec la cible d'emploi visée, le contenu de la formation est cohérent et bien présenté. Il manque la déclinaison détaillée des compétences visées dans chaque module de formation mais cette tâche est en cours.

Synthèse de l'évaluation

Points forts

- bénéfice de la structure et de l'organisation de l'Université de Lorraine avec mutualisation des services d'appui,
- bon adossement recherche, dans le cadre de l'Université de Lorraine et de partenariats solides,
- bonne définition des compétences visées par la spécialité en adéquation avec les besoins de l'aval,
- implication des entreprises et du Conseil régional de Lorraine,
- disponibilité d'enseignants pour ce nouveau projet.

Points faibles

- démarche en termes de compétences non aboutie (déclinaison détaillée des compétences par module et période en entreprise non faite)
- fiche RNCP non déposée pour ce nouveau diplôme ainsi que pour les deux autres diplômes

En conséquence, la Commission des titres d'ingénieurs **émet un avis favorable, pour une durée restreinte à 2 ans**, à compter du 1^{er} septembre 2014, à l'habilitation de l'Université de Lorraine, à délivrer le titre suivant :

« Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de l'Université de Lorraine », spécialité **« Production agroalimentaire »** au titre de la formation initiale sous statut apprenti.

Ces propositions sont accompagnées des **recommandations suivantes** :

- Faire aboutir la démarche compétences en identifiant clairement les compétences acquises en école et en entreprise
- Déposer la fiche RNCP de ce diplôme, ainsi que celles des autres diplômes

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** ne peut pas être attribué à cette formation en phase de démarrage.

Délibéré en séance plénière à Saint-Martin d'Hères le 12 février 2014.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 9 avril 2014.

Levée de la mise en délibéré, le 8 avril 2014.



Le président
Philippe MASSÉ